

MILANGES RELIGIEUX

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Vendredi, 13 Juillet 1849

No. 87

ALLOCUTION

DE NOTRE TRÈS ST. PÈRE PIE IX, PAPE

PAR LA MISÉRICORDE DIVINE,

PRONONCÉE DANS LE CONSISTOIRE SECRET TENU,
A CAÛTELE LE 20 AVRIL 1849.

Suite.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

C'est pourquoi, opprimé par tant d'angoisses, ne pouvant plus remplir librement ni les devoirs du prince, ni même ceux du pontife, nous avons dû, non sans une vaine tristesse, nous éloigner de notre Siège. Nous ne voulons point ici rappeler ces faits déplorables déjà rapportés dans nos solennelles protestations, de peur que leur cruel souvenir n'augmente notre douleur et la vôtre. Quand les séditions commencent nos protestations, leur audace devient plus furieuse, ils n'épargnent ni les menaces, ni le mensonge, ni la fraude pour augmenter les terreurs des gens de bien déjà trop frappés de stupeur. Après avoir établi cette nouvelle forme de gouvernement qu'ils appellent *Sainte d'Etat*, après avoir supprimé les deux conseils que nous avions institués, ils firent tous leurs efforts pour réunir un nouveau conseil qu'ils ont voulu appeler *constituante romaine*. Notre esprit se refuse à rédire toutes les fraudes dont ils ont usé pour amener leur dessein à terme. Ici nous voulons adresser des éloges mérités à la plus grande partie des magistrats de l'Etat pontifical qui, fidèles à leur honneur et à leur devoir, aimèrent mieux abdiquer leurs fonctions, que de prêter la main à une œuvre qui déshonorait leur prince et leur père qui les aimait si tendrement de sa légitime puissance temporelle. Mais en fin cette assemblée fut réunie, et il se trouva un avocat romain qui, dès le début de son premier discours à cette assemblée, déclara ouvertement ce que pensaient, ce que voulaient, ce qu'ambitionnaient lui-même et ses odieux complices les fauteurs de cette horrible agitation. "La loi du progrès moral est impérieuse et inexorable," disait-il, et en même temps, il déclarait que son attention et celle de ses adhérents étaient de renverser complètement la puissance temporelle du Siège apostolique, quoique nous eussions condescendu autant qu'il était en nous, à leurs désirs.

Nous avons voulu faire mention de cette déclaration dans votre assemblée, pour que tous comprennent que nous n'avons point attribué cette volonté perverse aux auteurs du désordre par un simple soupçon ou une conjecture incertaine, mais qu'ils l'ont eux-mêmes manifestée et proclamée hautement à l'univers, quand le respect d'eux-mêmes eût dû suffire pour les empêcher de faire une semblable déclaration. Ce n'était donc ni les institutions plus libérales, ni une meilleure administration, ni de sages réglemens que voulaient ces hommes, mais l'attaque, la ruine, la destruction absolue de la puissance temporelle du St. Siège. Autant que cela dépendait d'eux, ils exécutèrent leur dessein par un édit du 9 février de cette année, proclamé par ce qu'ils appellent la constituante romaine, et dans lequel ils déclarent les pontifes romains déchus en fait et en droit de leur puissance temporelle, sans que l'on puisse dire si cette audacieuse entreprise lésa davantage ou les droits de l'Eglise romaine et la liberté du ministère apostolique qui y est unie ou les intérêts des nos sujets des domaines pontificaux. Ces faits déplorables ont rempli, vénérables Frères, notre âme d'une grande amertume, et nous fûmes surtout profondément affligé en voyant la ville de Rome, centre de l'unité et de la vérité catholique, maîtresse de la sainteté et de la vertu, devenir, par l'influence des impies qui y accoururent chaque jour, la cause d'une si grande affliction pour les peuples et les nations. Cependant, au milieu de notre immense douleur, il nous est doux de pouvoir affirmer que l'immense majorité du peuple romain et des autres sujets pontificaux, nous est restée fidèlement attachée, ainsi qu'au siège apostolique, ayant dans une profonde horreur ces noirs complots, quoiqu'elle soit restée spectatrice de ces tristes événements.

Nous avons encore trouvé une grande consolation dans le zèle de l'épiscopat et du clergé de nos domaines pontificaux; en face des périls et des difficultés de tout genre, ils n'ont pas cessé de remplir les devoirs de leur ministère et de détourner les peuples par leurs discours et par leurs exemples de ces mouvements et de ces conseils impies de la faction.

Pour nous, au milieu de ces luttes et de ces graves conjonctures, nous n'avons rien négligé pour veiller au maintien de l'ordre et de la sécurité. Longtemps avant qu'arrivassent les tristes événements de novembre, nous employâmes tous nos efforts à faire entrer dans la ville les troupes suisses engagées au service du St. Siège et cantonnées dans nos provinces; ordre qui, malgré notre volonté, ne put être exécuté par la résistance de ceux qui étaient ministres au mois de mai. Ce n'est pas tout: avant cette époque, et plus tard encore, nous eûmes soin, soit pour maintenir l'ordre public à Rome soit pour comprimer l'audace des factieux, de réunir d'autres forces militaires, qui, Dieu l'ayant ainsi permis nous ont fait défaut, à cause des vicissitudes des temps et des choses. Enfin, après les très déplorables événements de novembre, nous n'avons pas négligé, par nos lettres en date du 5 janvier, de rappeler à tous nos soldats indigènes devoirs de religion et d'honneur militaire, les excitant à garder la foi jurée à leur prince et à faire les plus énergiques efforts pour maintenir intacte la tranquillité publique, l'obéissance et le dévouement envers le gouvernement légitime. De plus nous ordonnâmes à nos troupes suisses de venir à Rome; nous ne fûmes point obéi; et leur chef, dans cette circonstance, manqua à son devoir et à son honneur.

Cependant, les chefs de la faction, poussant leur en-

treprise avec une audace plus persistante, ne cessèrent de déchirer notre personne, et les personnages qui nous entouraient, par d'odieuses calomnies et des injures de toute nature. Et par un coupable abus des paroles et des pensées du très-saint Evangile, ils n'ont pas craint lous ravisseurs déguisés en agneaux, d'entraîner la multitude inexpérimentée dans leurs desseins et leurs entreprises et de verser dans les esprits imprévoyants le poison de leurs fausses doctrines. Les sujets fidèles de notre domaine temporel pontifical, nous ont à justes titres demandé de les délivrer des angoisses, des périls, des calamités et des dommages auxquels ils étaient exposés. Et puisqu'il s'en trouve parmi eux qui nous regardent comme la cause (innocente il est vrai) de tant d'agitations, nous les prions de considérer, qu'à peine élevé sur le siège apostolique, notre paternelle sollicitude et toutes nos entreprises n'ont eu d'autre objet, comme nous l'avons déclaré plus haut, que d'améliorer par tous les moyens la condition des peuples soumis à notre autorité pontificale; mais que les menées d'hommes ennemis et séditions ont rendu inutiles tous nos efforts; et qu'au contraire, par la permission du ciel, ces factieux sont parvenus à mener à leur fin les desseins que dès longtemps ils ne cessaient de méditer et d'essayer avec toutes les ressources de leur malice. C'est pourquoi nous répétons ici ce que nous avons dit ailleurs, à savoir que dans cette violente et fineste tempête qui ébranle l'univers presque entier, il faut reconnaître la main de Dieu, et entendre la voix de celui qui a coutume de punir par de tels châtimens les iniquités et les crimes des hommes, afin de hâter leur retour dans les sentiers de la justice.

Qu'il écoutent donc cette parole ceux qui se sont écartés de la vérité, et qu'abandonnant leurs voies impies, ils reviennent au Seigneur; qu'ils l'écoutent aussi ceux qui, au milieu de ces funestes événements, sont plus inquiets de leurs propres intérêts que du bien de l'Eglise et du bonheur de la chrétienté, et qu'ils se souviennent "qu'il ne sert de rien à l'homme de gagner tout l'univers, s'il vient à perdre son âme." Qu'ils écoutent encore ces pieux enfants de l'Eglise: qu'attendants avec la patience le salut de Dieu, et purifiant chaque jour avec plus de soin leurs consciences de toute souillure du péché, ils s'efforcent d'implorer les miséricordes du Seigneur, de lui plaire de plus en plus et de le servir avec persévérance.

Cependant malgré l'ardeur de nos désirs, nous ne pouvons nous dispenser d'adresser, en particulier, nos plaintes et nos reproches à ceux qui applaudissent à ce décret, par lequel le Pontife de Rome est dépossédé de toute dignité et de toute puissance temporelle, et qui affirmant que ce même décret est le moyen le plus efficace de procurer le bonheur et la liberté de l'Eglise. Mais nous déclarons ici hautement que ni le désir du commandement, ni le regret de la perte de notre pouvoir temporel ne nous dictent ces paroles, puisque notre nature et notre inclination sont entièrement éloignées de toute esprit de domination. Néanmoins, les devoirs de notre charge réclament que, pour protéger l'autorité temporelle du Siège Apostolique, nous défendions de tous nos efforts les droits et les possessions de la Sainte Eglise romaine, et la liberté de ce Siège qui est inséparable de la liberté et des intérêts de toute l'Eglise. Et les hommes qui applaudissent à ce décret, affirmant tant d'erreurs et d'absurdités, ignorent ou feignent d'ignorer que ce fut par un dessein singulier de la Providence divine que dans le partage de l'empire romain en plusieurs royaumes et en diverses puissances, le Pontife de Rome, auquel notre Seigneur Jésus-Christ a confié le gouvernement et la conduite de toute l'Eglise, eut un pouvoir civil, afin sans doute que, pour gouverner l'Eglise et protéger son unité, il pût jouir de cette plénitude de liberté nécessaire à l'accomplissement de son ministère apostolique.

Tous savent, en effet, que les peuples fidèles, les nations, les royaumes n'auraient jamais une pleine confiance, une entière obéissance envers le Pontife romain, s'ils le voyaient soumis à la domination d'un prince ou d'un gouvernement étranger, et privé de sa liberté. En effet, les peuples fidèles et les royaumes ne cesseraient de craindre que le Pontife ne conformât ses actes à la volonté du prince ou de l'Etat dans le domaine duquel il se trouverait, et ils ne manqueraient pas de s'opposer souvent à ces actes sous ce prétexte. Que les ennemis même du pouvoir temporel du Siège apostolique, qui régneront en maîtres à Rome, disent avec quelle confiance et quel respect ils recevraient les exhortations, les avis les ordres et les décrets du Souverain Pontife, s'ils le voyaient soumis aux volontés d'un prince ou d'un gouvernement, surtout s'il était sous la dépendance d'une puissance qui fut depuis longtemps en guerre avec le pouvoir pontifical.

Cependant, il n'est personne qui ne voie les cruelles et nombreuses blessures qui accablent maintenant l'épouse immaculée du Christ dans le domaine pontifical lui-même, ses chaînes et la honteuse servitude qui l'oppriment de plus en plus, et les maux qui écrasent son chef visible. Qui donc ignore que toute communication avec la ville de Rome, avec son clergé bien aimé, a été tellement entravée, que nous n'avons pu ni envoyer ni recevoir librement les lettres qui traitaient d'affaires ecclésiastiques ou spirituelles.

Qui donc ignore maintenant, ô douleur! que la ville de Rome, siège principal de l'Eglise catholique, est devenue une forêt pleine de monstres frémissants, puisque les hérétiques, les apostats de toutes les nations, maîtres de ce qu'on appelle le *socialisme* ou le *communisme*, animés contre la vérité catholique d'une haine profonde, s'efforcent par leurs discours, par leurs écrits, par tous les moyens en leur pouvoir, à enseigner, à propager leurs fatales erreurs, et de corrompre les esprits et les cœurs, afin que dans Rome même, si cela était possible, la sainteté de la religion catholique et la

régle irriformable de la foi soit perverties? Qui ne sait qui n'a entendu dire que dans nos Etats pontificaux, les biens, les revenus, les possessions de l'Eglise ont été envahis par une audace téméraire et sacrilège, que les temples les plus augustes ont été dépouillés de leurs ornements, que les monastères ont été employés à des usages profanes, que les vierges consacrées à Dieu ont été turmentées, que les ecclésiastiques les plus vertueux, les plus distingués, ont été cruellement persécutés que les religieux ont été poursuivis, jetés dans les fers ou mis à mort, que d'illustres évêques, revêtus même du cardinalat, ont été violemment enlevés à leurs troupeaux et plongés dans les cachots. — *A continuer.*

COLONISATION DES TOWNSHIPS DE L'EST.

(M. le rédacteur du *Canada*.)

Je viens de visiter une partie de ces terres incultes, offertes gratis au peuple par un gouvernement libéral. Oui, je le répète après dix huit mois de silence, les terres de nos townships sont belles! Le peuple qui, pour s'expatrier, négligerait de les mettre en valeur, serait suicidé. Wotton, ce township que l'on vient d'ériger par lettres patentes, est la terre, je dirais fortunée, que j'ai parcourue. Il offre une vaste étendue de plus belles terres possibles. L'étable et le noyer, dont la cime dépasse la hauteur ordinaire des arbres, ombragent partout le sol fertile qui les a nourris. Aucun obstacle ne s'oppose au défrichement; aucun bas fond n'interrompt la continuité de ces belles terres. J'ai marché plus de cinq lieues à travers les bois, avec des chaussures à bas quartier, sans éprouver le moindre inconvénient. Et cependant des cours d'eau les plus purs y sont fréquents. J'y ai trouvé une cinquantaine de colonies, établies depuis le printemps, pleines de courage et d'espérance. Qu'ai-je pu dire à ces hommes de cœur, qui ont renoncé aux avantages et au bien-être des paroisses du fleuve, pour s'enfoncer dans la profondeur des forêts afin de conserver leurs enfants à leur religion et à leur pays? Courage, mes amis, le motif qui vous a amenés ici est trop bon, trop noble, vous ne serez pas abandonnés. Dans ce temps de misère et de malaise public, Dieu fera des prodiges pour vous. Dès le commencement, je me suis intéressé à ces nouveaux établissements. Dieu a secondé mes désirs et mis en œuvre la pensée qu'il m'a inspirée de faire sentir à mon pays une pluie existante et lui montrer le remède à ce mal. J'ai promis, là au pied de l'autel, de m'intéresser pour eux et de leur obtenir du secours, si on en peut espérer dans le temps où nous sommes.

Après avoir laissé cette petite colonie si heureuse d'avoir vu le prêtre, désespérée qu'elle était auparavant de ne le voir jamais, ayant enfin une confiance sans bornes dans l'avenir et les soins de la divine Providence, je m'en revenais l'âme affligée. Tant de besoins parmi ce peuple qui mérite tout l'encouragement possible; avant un an on y comptera plus de 150 établissements ouverts; le cri général, c'est un prêtre. Ils sont si éloignés de tout secours religieux, et notre peuple à la hauteur de ne pouvoir s'en passer; mais il faut abattre le premier arbre pour marquer une chapelle; les colons n'ont pas trop de toute leur énergie pour donner à leurs familles un pain qu'il faut attendre d'un érable qui pousse encore. Un prêtre résident serait la cause première de prospérité et d'encouragement; mais qui l'y soutiendra dans les premières années? D'un autre côté, peu de secours bien ménagés suffiraient. J'ai là un lot de terre en mon nom pour le passage du prêtre; par un coup marqué de la Providence, ce lot pris, sans être connu, se trouve au centre des plus belles terres, près d'une charnante rivière, près d'une place de moulin; il est converti de bois de sciage et de construction, avantage précieux pour bâtir. Que faut-il donc? Un peu d'aide pour défricher un circuit de terre, faire construire un moulin à scie et à farine, une percherie, ouvrir les principales communications entre les différents villages. Avec cela les colons, déchargés des travaux, emploieraient, pour eux-mêmes, toute leur activité; ils prospéreraient, l'industrie serait encouragée et il n'y aurait pas de danger de payer la finitimité comme dans les allocations purement individuelles. Mais où trouver ce secours, tout petit qu'il puisse être? J'avais appris par votre feuille qu'il s'était formée une association. Dès l'autre jour, j'étais allé à l'un des principaux membres de cette association, et j'en ai reçu une réponse desespérante. M'adressant-je au public? Eh! comment se faire entendre dans le tumulte des affaires du jour?

Telles étaient les pensées qui roulaient dans mon esprit, lorsque aujourd'hui arrivant à mon bureau, je trouve sur ma table le *Canada* du 22 au courant, et je lis dans ses colonnes que l'on fait une collecte pour aider la colonisation; on recommande Riston et Ham. Wotton, je crois, sera tout aussi prospère, et je réclame pour lui une part à la charité publique. Je ne suis point en correspondance avec l'association; j'ai oublié les noms des donateurs; j'en ai perdu la liste. Je prends donc la liberté de me servir de votre journal, si vous voulez bien m'accorder quelque espace dans vos colonnes, pour faire un appel au patriotisme de tous ceux qui ont à cœur l'œuvre énoncée. Les villes et les campagnes, nous doivent y contribuer. C'est un denier mis à intérêt, qui portera cent. Les villes et les paroisses regorgent de population; les terres épuisées ne peuvent plus nourrir les habitants du pays; un meilleur système d'agriculture ne sera jamais qu'un faible remède au mal qui nous dévore. Le Canada, comme le reste de l'Amérique, est fait pour servir de grenier à la vieille Europe.

Défrichons nos terres, nous cueillerons du blé à la place de ces immenses forêts inutilement vierges, nous verrons bondir le jeune agneau sur un gazon vert aujourd'hui couvert d'arbres et de mousses; le lin et le chanvre s'alimenteront par nos manufactures. Alors le Canada pourra lutter avantageusement avec les pays les plus avancés; alors nous dirons les marchés de Québec, de New-York, et, etc. Puis-je encore hercer le public de l'espérance de la découverte de deux riches carrières d'argile de la première qualité?

C'est ma conviction qu'elles mériteraient d'être prises en considération. Oui! à l'œuvre, nous sommes assurés du succès: Dieu le veut!

P. J. BÉDARD, Prêr.

Kingssey, 26 juin 1849.

TEMPÉRANCE.

Nous donnons ci-dessous un tableau de la population des paroisses dans lesquelles aucunes licences n'ont été recommandées par les magistrats. Le *Temperance Advocate*, auquel nous l'empruntons, le fait suivre des remarques suivantes: "Cent soixante et dix-neuf mille personnes ont proclamé d'une manière non-équivoque qu'elles n'auraient aucuns vendeurs de boissons enivrantes parmi elles; qu'elles ne donneraient pas de licences pour tenter le faible à succomber et violer sa promesse. Ce devoir a été noblement accompli, et nous prédisons à ces paroisses une carrière de prospérité cette année, comme elles n'en ont jamais vu avant."

Population.	Population.
St. Anne des Plaines. 1735	Montant rapporté. 86,961
St. Augustin 2304	St. Jean-Baptiste. 1844
St. Athanase 4605	Rivières des Prairies. 876
St. Aimé 3175	St. Jérôme 3354
St. Armands Est. 1550	St. Jude. 1263
St. Antoine. 8567	Isle Perrot. 902
St. Ambroise de Kildare 1610	La Présentation. 1545
Boucherville 2720	St. Lin. 2557
St. Barnabé 1250	E'Assomption. 3754
Berthier 4831	Lanoraie. 1255
St. Beoit 3723	Lacouté. 702
St. Barthelemy 1683	Lacorde. 1082
St. Bruno de Montarville 742	St. Mathias. 2015
Contrecoeur 1922	St. Marc. 1202
St. Cuthbert 2699	Milton 937
St. Cyprien 3818	St. Marthe de Rigaud 3851
Clarendon 1594	St. Ours. 3002
Clarenceville 1230	Onslow. 321
St. Charles Borromée 1711	Pointe-aux-Trembles 1077
St. Denis 2915	St. Pie. 3072
St. Damase 2634	St. Philippe d'Yamassé ka. 2556
St. Dominique 1036	Pottou. 1435
Dallheout 990	St. Rémi. 3269
St. Edouard 2733	Repenigny. 1729
St. Elisabeth 3160	St. Roch 2803
St. Esprit 2927	St. Rose. 2414
St. François de Sales. 926	St. Siméon. 1336
Greenville. 1829	Sherrington. 1202
Granby. 1715	South Stuckely. 1151
St. Gabriel de Brandon. 988	Sutton. 1658
St. Hilaire de Rouville. 1204	St-Thérèse de Blainville. 3460
St. Henri de Mascouche. 2513	St. Timothée 2749
St. Hugues. 1040	St. Vincent de Paul 2056
Hinchinbrooke. 3105	St. Victoire. 2287
Côteau du Lac. 4851	St-Eustache. 3503
St. Jacques. 2607	St. Geneviève. 1723
St. Jacques le Mineur. 1761	Saut au Récollet. 1973
St. Isidore. 2013	
St. Raphaël. 818	

Montant à rapporter. 81,961 161,932
Ajoutez un 5ème pour la population actuelle 17,915 179,147

Echo des Campagnes.

PÈRE MATHEW. — La réception du révérend père Mathew, dont nous n'avons pu présenter qu'une rapide analyse dans notre dernier bulletin, a été aussi brillante qu'enthousiaste. L'empressement pour voir de près l'apôtre de la tempérance était tel que c'est à peine si à Staten Island, à bord du bateau à vapeur qui le transportait à New-York, et sur la Batterie, au moment où il a mis pied à terre, l'hôte de la cité pouvait se frayer un passage à travers la foule qui l'entourait. Cette réception avait du reste éveillé chez lui une émotion profonde et il n'a pu répondre que quelques paroles avoir pleines de sentiment à l'allusion par laquelle il l'a reçu à son entrée au Castle Garden. Après remonté Broadway au milieu des acclamations d'une foule immense, et entouré d'un brillant cortège formé par les sociétés de tempérance, il s'est arrêté quelques instants au City Hall et a adressé quelques mots, du haut du balcon, à la foule qui remplissait le Park. Dès là, il s'est rendu à Irving House, où l'attendaient ses appartements, et une table de trente couverts environ, où la richesse du menu compensait l'absence obligée des vins. Au dessert, des toasts de circonstance ont été portés dans la seule liqueur qui fut admise, l'eau la plus pure que puisse fournir le Croton. Puis le révérend apôtre s'est retiré pour se reposer des glorieuses fatigues de cette journée. Mardi, le révérend père a reçu le public, de 10 h. à 1 h. dans la grande salle du City Hall. Là encore, l'affluence a été constante, les Irlandais surtout se pressaient en foule pour voir le pieux patriote. Le soir, la société dite l'Union des Tempérance américaine, a fait une réception officielle à l'illustre prédicateur dans la salle du Tabernacle. Bientôt sans doute nous verrons le père Mathew à son œuvre de conversion philanthropique. *Courrier.*

UNE AVALANCHE DE BANQUES. — La législature de la Pennsylvanie aura, dans sa prochaine session, à se prononcer sur huit demandes d'autorisation pour l'ouverture de nouvelles banques. L'ensemble du capital avec lequel se fonderaient ces institutions de crédits s'élève à \$2,550,000. *Courrier.*